**Classe de CM1**

Rappels : La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 8:30.

La demande de carte de transport devra être réalisée avant le 14/07/2021, sur le site de la région Bourgogne Franche Comté.

**Liste de fournitures :**

**Au cours de l’année scolaire**, en plus de son sac et de sa trousse, votre enfant possédera :

- une pochette à élastique 3 rabats (24x32)

- un petit classeur (23 x 22), un grand classeur (26 x 32) **couverture rigide**

(Ce sont les formats standards.)

- un double-décimètre **rigide**

- un tube de colle en bâton (en prévoir 10 pour l’année)

- une paire de ciseaux à bouts ronds

- un taille-crayon et une boîte de rangement

- un feutre fluorescent jaune

- une ardoise avec feutre et chiffon dans un sac de rangement (prévoir 8 feutres pour l’année, **à conserver à la maison et redonner régulièrement**)

- des crayons de couleur, des feutres

- une équerre **rigide,** un compas **(avec crayon de papier à visser)**

- une gomme **plastique blanche**

- 100 pochettes perforées 21 x 29.7 transparentes (en mettre une vingtaine dans le grand classeur)

- un cahier 24x32, pour les devoirs (96 pages)

- un cahier de textes ou agenda

(un protège documents de 100 vues pour les langues (celui de l’an dernier si votre enfant en possédait déjà un !))

- un verre éco cup avec le nom de l’enfant noté au feutre indélébile

Remarques :

- le matériel de l’année précédente si il est encore en état conviendra encore.

 - Le correcteur “blanc” type « souris » est vivement recommandé, pour effacer de petites erreurs.

 - **Le matériel de géométrie « flex » est interdit : il n’est plus utilisable dès lors qu’il a été plié une fois !!!**

 **- Les intercalaires, feuilles, cahiers spéciaux... seront fournis à la rentrée.**

**Je vous serai reconnaissante de toujours veiller à l’état du matériel dans le cartable et dans la trousse, et de compléter si besoin, notamment aux vacances.**

Veuillez également à transmettre à votre enfant l’attestation d’assurance pour l’année scolaire, précisant à la fois la responsabilité civile **et** l’individuelle accident.

Merci.

Sylvie Blaise